



Plan de protection pour la plage de Port-Choiseul



Version 26.06.2020

1. Mesures pour la plage de Port-Choiseul

1.1. Personne mandatée COVID-19

La Ville de Versoix doit désigner sa personne mandatée COVID-19 pour la plage de Port Choiseul qui est disponible pour conseiller les clients.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour la plage de Port-Choiseul est M. Philippe Rossi, 201 route de l'Etraz, 1290 Versoix – p.rossi@versoix.ch – 077 420 38 83.

1.2. Accès à la plage

Mesures

L'accès principal du site sera fermé au public de 00h00 à 08h00.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 1,5m entre toutes les personnes).

Mesures

Les distances de protection doivent être respectées par les usagers.

Les gardiens présents rappelleront ces règles aux usagers et comptent sur la responsabilité individuelle de chacun pour que ces directives soient appliquées.

1.4. Affichage sur le site

Les utilisateurs de la plage doivent être informés des mesures mises en place.

Mesures

L'affichage officiel du Conseil fédéral sur le COVID-19 est installé sur tout le site (entrées, portes WC et vestiaires, mur d'accès au lac, escaliers menant au lac, etc.).

Affichage également sur le panneau officiel concernant les heures de surveillance baignade (11h30-18h30).

1.5. Ouverture des WC

Mesures

L'accès aux WC est autorisé au public.

Du matériel de désinfection sera à disposition pour l'entretien par le personnel dédié et les WC seront nettoyés régulièrement (portes d'accès et robinets).

1.6. Fermeture des vestiaires

Mesures
Les vestiaires sont fermés et inaccessibles.

1.7. Rôles des gardiens

Mesures
Les différentes tâches attribuées aux gardiens sont définies comme suit :
<ul style="list-style-type: none">• Surveiller la baignade ;• Nettoyer les WC et ramasser les poubelles ;• Rappel des règles et directives.
Les gardiens auront à leur disposition des gants, des masques et du gel désinfectant.

Conclusion

Ce document a été établi par la Ville de Versoix pour l'utilisation de la plage de Port-Choiseul.

Le présent document a été expliqué à M. Philippe Rossi, responsable de la plage de Port-Choiseul, et personne mandatée COVID-19 pour la plage de Port-Choiseul.

Signature et date: _____